

Montréal, le 1^{er} août 2016

Mme Lynda Carrier
Coordonnatrice
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES EN ENVIRONNEMENT
Édifce Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

OBJET : Réponses aux questions formulées le 27 juillet 2016

Madame Carrier,

Veillez trouver ci-joint les réponses relativement aux questions que vous avez formulées à Gaz Métro Solutions Énergie le 27 juillet dernier.

Concernant le projet de construction du réservoir, dont le budget a été révisé récemment à 75 millions de dollars.

Dans un premier temps, nous aimerions préciser que le montant d'investissement de 75 millions de dollars ne représente pas seulement les coûts associés à la construction du réservoir, mais bien à l'ensemble des installations de stockage et de regazéification de GNL.

a. Qui est responsable de l'obtention du financement de ce projet ?

Réponse : Gaz Métro Solutions Énergie est responsable de l'obtention du financement de ce projet.

b. Est-ce qu'Hydro-Québec est impliqué d'une quelconque façon dans l'obtention des garanties ou du financement du projet ?

Réponse : Non, Hydro-Québec n'est pas impliqué dans l'obtention des garanties ou du financement du projet.

c. Un dépassement des coûts est-il possible au contrat ? Le cas échéant, qui assumera les coûts excédentaires ?

Réponse : Un dépassement des coûts au contrat est peu probable puisque celui-ci prévoit que la construction du site de stockage et de regazéification sera exécutée en contrat « EPC LSTK – Engineering, Procurement and Construction Lump Sum Turn Key ». Ce type de contrat à prix fixe implique que les contractants engagés par GMSE assumeront tous les frais associés aux coûts d'ingénierie, de construction, d'approvisionnement et de démarrage du site de stockage et de regazéification de GNL.

De plus, tel que mentionné dans la lettre portant sur la mise à jour de certaines informations relatives au projet de site de stockage et regazéification de gaz naturel liquéfié à Bécancour que nous avons fait parvenir au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques le 27 mai dernier, la valeur du projet a été revue par les parties à 75 millions de dollars pour les raisons qui y sont invoquées. Les mensualités reflèteront ce nouveau coût.

Tel que nous l'avons affirmé lors de la première séance, Hydro-Québec s'engage pour cette somme spécifiquement.

d. Ces coûts excédentaires auraient-ils un impact sur les mensualités qu'Hydro-Québec vous verserait ?

Réponse : Tel que mentionné précédemment, la valeur du projet a été revue par les parties et les mensualités reflèteront le nouveau coût de 75 millions de dollars.

Veuillez recevoir, Madame Carrier, nos meilleures salutations.



David St-Pierre, ing.
Directeur, Projets majeurs GNL

/npc